



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4927

Attribution de subventions pour un montant total de 20 000 euros à des associations de commerçants, en soutien à la Fête de l'été organisée le 23 juin 2019 dans le cadre de "l'opération nationale de revitalisation des commerces de centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes"

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4927 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 20 000 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS, EN SOUTIEN A LA FETE DE L'ETE ORGANISEE LE 23 JUIN 2019 DANS LE CADRE DE "L'OPERATION NATIONALE DE REVITALISATION DES COMMERCES DE CENTRE-VILLE IMPACTES PAR LE MOUVEMENT DES GILETS JAUNES" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération nationale de revitalisation des commerces de centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes, la Ville de Lyon a obtenu de l'Etat une enveloppe de 150 000 euros pour accompagner des opérations d'animation, d'attractivité et de communication commerciale ayant pour objectif de relancer la fréquentation commerciale des centres villes touchés par le mouvement des gilets jaunes.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon accompagne, en collaboration avec ses partenaires (Métropole, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, structure de management de centre-ville et associations de commerçants), les opérations éligibles à l'opération de revitalisation.

A la suite du mouvement des gilets jaunes qui a eu un impact important sur la fréquentation de la presqu'île de Lyon, l'association Le Petit Bellecour, l'association Charité Bellecour, l'association des commerçants du quartier Auguste Comte et l'association des commerçants de la rue Victor Hugo se sont coordonnées afin d'organiser le 23 juin 2019 une Fête de l'été exceptionnelle. Les rues Charité, du Plat et Auguste Comte seront piétonnes à cette occasion. Cette fête se déroulera aussi rue Victor Hugo.

Devant les difficultés commerciales rencontrées, elles ont décidé courant mai d'amplifier leurs programmes d'animations initialement prévus pour atténuer les effets d'une baisse de fréquentation de leurs commerces les samedis. Un budget global de 40 000 € supplémentaires à celui qu'elles avaient initialement programmé pour cette Fête de l'été a été consacré par ces associations pour animer les quartiers au sud de la place Bellecour.

1. Association Le Petit Bellecour – 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 2 000 euros pour renforcer ses animations dans le cadre de la Fête de l'été

L'association des commerçants « Le Petit Bellecour » couvre un périmètre situé à l'Ouest de la place Bellecour autour de la rue du Plat.

L'association compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents. Elle ne dispose pas de salariés et vit essentiellement de ses adhésions. Toutes les actions sont réalisées grâce au bénévolat de ses membres actifs et aux aides ponctuelles de la Ville de Lyon.

L'animation commerciale est un vrai enjeu pour redynamiser le quartier et engendrer du flux dans les boutiques.

Dans le cadre de la Fête de l'été du dimanche 23 juin 2019, elle a mis en place rue du Plat de nombreuses animations : jeux en bois pour les enfants encadrés par deux animateurs, Zumba, yoga, fausse pelouse synthétique avec transats, jeu de piste, tournoi de molki, exposition de véhicules de prestige, dégustations organisées avec les métiers de bouche...

Des frais ont aussi été engagés pour la logistique, la sécurité et la communication.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 12 500 €

L'association a fait un effort budgétaire supplémentaire de 4 000 € pour donner plus d'ampleur à la Fête de l'été.

Par délibération n° 2019/4792 du 20 mai 2019, vous avez alloué à l'association « Le Petit Bellecour » une subvention de 1 500 € pour son programme annuel d'animations.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association « Le Petit Bellecour » une subvention de 2 000 € pour accompagner la mise en œuvre de cet événement exceptionnel du 23 juin 2019.

2. Association Charité Bellecour – 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 6 500 € pour l'organisation d'un événement exceptionnel le 23 juin

L'association Charité Bellecour organise des animations le 23 juin 2019 afin de donner envie aux familles et touristes de fréquenter leurs quartiers.

Dans ce cadre, elle a densifié son programme afin de proposer des animations supplémentaires à la traditionnelle course des garçons de café : un concert du groupe musical Diva Faune organisé en partenariat avec Radio Scoop au Musée des tissus, 4 scènes plein air avec programmation musicales, une mini-ferme, deux batucada, exposition de 30 véhicules de prestige, brunch avec commerçants et habitants, etc.

Des frais ont été engagés également pour la sécurité, la logistique et la communication.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 37 133 €

L'association a fait un effort budgétaire supplémentaire de 13 000 € pour donner plus d'ampleur à la Fête de l'été.

Par délibération n° 2019/4792 du 20 mai 2019, vous avez accordé à l'association Charité Bellecour, une subvention de 2 000 € pour l'organisation de la Course des Garçons de Café à Lyon 2^{ème}.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Charité Bellecour une subvention de 6 500 € pour l'organisation de son programme exceptionnel du 23 juin 2019.

3. Association des commerçants Quartier Auguste Comte - 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 6 500 € pour l'organisation d'animations pendant la Fête de l'été

L'association Quartier Auguste Comte, créée en 1986, regroupe une trentaine de commerçants, dans un périmètre situé entre les places Bellecour et Carnot.

Elle a organisé le 23 juin 2019 des animations avec les professionnels de la rue Auguste Comte dans le cadre de la Fête de l'été.

Les boutiques ont déballé dans la rue Auguste Comte, piétonne pour cet évènement. Des expositions de véhicules de prestiges ont agrémenté le parcours des visiteurs.

Elle a engagé des frais relatifs à l'organisation, la logistique, la sécurité et la promotion de cet évènement.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 27 000 €

L'association a fait un effort budgétaire supplémentaire de 13 000 € pour donner plus d'ampleur à la Fête de l'été.

Par délibération n° 2019/4792 du 20 mai 2019, vous avez accordé à l'association Quartier Auguste Comte, une subvention de 4 000 € pour l'édition 2019 de Tapis Rouge qui se déroulera en octobre.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Quartier Auguste Comte une subvention de 6 500 € pour son programme d'animations spécifique de la Fête de l'été du 23 juin 2019.

4. Association des commerçants de la rue Victor Hugo - « ACOR Victor Hugo » – 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 5 000 euros pour l'organisation de la Fête de l'été du 23 juin 2019

L'association des commerçants de la rue Victor Hugo, « ACOR Victor Hugo », a été créée en mars 2015 afin de dynamiser commercialement la rue Victor Hugo et les rues adjacentes et d'être un interlocuteur privilégié des institutions pour tout ce qui concerne le fonctionnement du commerce et pour le projet de requalification de la rue.

La rue Victor Hugo compte un peu moins de 150 commerces.

L'association ACOR Victor Hugo compte aujourd'hui près de 70 adhérents. Elle ne dispose pas de salariés et vit essentiellement de ses adhésions. Toutes les actions sont réalisées grâce au bénévolat de ses membres actifs et aux aides ponctuelles de la Ville de Lyon.

Le bureau de l'association a souhaité s'associer aux associations de commerçants du secteur pour organiser un évènement exceptionnel le 23 juin 2019.

Dans ce cadre, elle a développé le programme suivant :

- exposition florale, une batucada s'est déplacée dans les parties praticables de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues adjacentes. Des jeux en bois pour les enfants ont également été prévus etc.
- elle a engagé aussi des frais relatifs à la communication, à la sécurité et à la logistique de l'évènement.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 18 000 €

Le budget supplémentaire pour cette animation est de 10 000 €

Par délibération n° 2019/4792 du 20 mai 2019, vous avez alloué à l'association ACOR Victor Hugo une subvention de 4 000 € pour son programme d'animations en 2019.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Victor Hugo une subvention de 5 000 € pour l'aider dans la mise en œuvre d'actions pendant la Fête de l'été du 23 juin 2019.

Vu la délibération n° 2019/4792 du Conseil municipal du 20 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 20 000 €, sont allouées aux associations de commerçants précités pour la réalisation de la Fête de l'été le 23 juin 2019 sur le territoire de la Ville de Lyon :

Arnts	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Objet de l'action	Montant proposé en euros
2 ^e	Association Le Petit Bellecour	30, rue du Plat 69002 Lyon	Fête de l'été du 23 juin 2019	2 000
2 ^e	Association Charité Bellecour	68, rue de la Charité, 69002 Lyon	Fête de l'été du 23 juin 2019	6 500
2 ^e	Association des commerçants Quartier Auguste Comte	33, rue Auguste Comte, 69002 Lyon	Fête de l'été du 23 juin 2019	6 500
2 ^e	Association des commerçants de la rue Victor Hugo - « ACOR Victor Hugo »	2 rue d'Enghien 69002 Lyon	Fête de l'été du 23 juin 2019	5 000
TOTAL				20 000

- 2- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 51977, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA